

La femme au travail

Autor(en): **Hermenjat, R.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **57 (1965)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385369>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La femme au travail

Sous la signature de R. Hermenjat a paru dans le service de presse HSM un excellent résumé du congrès des organismes familiaux de France, dont la présidence était assumée par Mme Jouhaux, directeur du bureau de Paris de l'OIT. Le nom du grand leader syndical français, décédé il y a dix ans déjà, n'est certainement pas oublié parmi ceux qui eurent le privilège de l'entendre et de bénéficier de ses enseignements. Ceux-là se réjouiront particulièrement d'apprendre que Mme Jouhaux, qui fut la collaboratrice parfaite de son mari, n'a jamais cessé l'action sociale qu'elle poursuit actuellement encore à la direction du bureau de Paris de l'OIT :

Le travail professionnel de la femme est un fait.

Dans la société contemporaine, de nombreuses femmes exercent les activités professionnelles les plus diverses.

Ce serait cependant une erreur de croire qu'il s'agit là d'un phénomène nouveau qui déroge à de longues traditions. Depuis des siècles, de nombreuses femmes se livrent à des activités en dehors de leurs tâches familiales et éducatives.

Il est vrai que le genre de travaux auxquels se livrent les femmes s'est profondément modifié. Au XIX^e siècle, de nombreuses femmes des pays occidentaux ont dû prendre le chemin de l'usine ou de la mine, tandis que le XX^e siècle se caractérisait à la fois par une certaine stabilisation de la main-d'œuvre féminine et par une redistribution des tâches, les femmes accédant aux emplois les plus qualifiés : cadres, services publics, professions libérales.

Le travail professionnel de la femme est un fait important à plusieurs titres.

Il a eu des répercussions profondes sur la condition de la femme.

Pour toutes les femmes, il a élargi les dimensions de la vocation féminine. Le travail professionnel est, en effet, de nature à valoriser la femme, tant par la formation professionnelle qu'il implique que par l'enrichissement que peut apporter – n'apporte pas toujours – l'exercice d'une profession.

Pour les femmes mariées, il a modifié la nature des rapports entre époux. A la division du travail traditionnelle – le mari travaillant au dehors et la femme s'occupant des travaux du ménage – s'est juxtaposée une autre forme de collaboration. Les époux exerçant l'un et l'autre une activité professionnelle se sont aussi associés plus étroitement pour les tâches familiales et ménagères. Accédant à une plus large indépendance économique et à une vie sociale autonome, la femme est devenue pour l'homme une partenaire « à part entière » engagée directement et personnellement dans la vie économique, sociale, culturelle et civique. Ainsi est né un nouveau style de vie conjugale, différent du mode traditionnel, mais susceptible d'apporter au couple un enrichissement.

Pour les mères de famille, obligées ou désireuses d'exercer une profession, il a posé le difficile problème non seulement de concilier le travail salarié et les tâches ménagères, mais surtout de continuer à assurer de manière féconde leur mission d'éducatrices de leurs enfants.

Le travail de la femme est un droit

Le travail est un des droits fondamentaux de l'être humain, quels que soient sa race, son sexe.

La femme doit pouvoir exercer une profession, si elle le désire, dans le secteur de son choix, compte tenu de ses aptitudes et de sa compétence.

Mais tous ces beaux principes restent lettre morte si la femme ne peut bénéficier d'une formation professionnelle et socio-culturelle qui la mette à même d'exercer ce droit.

La législation des pays occidentaux s'adapte de plus en plus à ces principes en permettant aux femmes d'accéder à l'ensemble des fonctions publiques ou privées. La réalisation progressive de l'égalisation des salaires masculins et féminins est un autre pas vers une authentique égalité des sexes dans le « droit au travail ». Elle évitera de faire de la main-d'œuvre féminine, désormais reconnue majeure, une main-d'œuvre d'appoint utilisée au gré de la situation économique, ce que l'on a appelé la « dernière armée de réserve » du prolétariat.

Mariage et maternité

Le mariage et la maternité créent pour la femme des situations nouvelles et de nouvelles responsabilités. Ces engagements ne suppriment pas le droit au travail des femmes, mais ils modifient profondément les conditions de son exercice.

C'est en fonction de ses engagements librement assumés que la femme devra opter soit pour le travail professionnel, soit pour les tâches du foyer. Elle prendra en considération, pour procéder aux options qui s'imposent, à la fois le souci de l'harmonie conjugale, la recherche de l'épanouissement de ses enfants et la réalisation de sa propre valorisation.

Travail professionnel et maternité

On ne conteste plus aujourd'hui le rôle essentiel de la mère dans l'éducation de ses enfants. S'il est vrai que la qualité de l'amour ne se mesure pas au nombre d'heures que la mère passe avec ses enfants, il demeure néanmoins qu'une présence maternelle est indispensable pour les enfants en bas âge. Après la période préscolaire, le problème se pose différemment, encore qu'il ne faille pas négliger l'importance des traumatismes que peuvent subir des écoliers qui

rejoignent un foyer vide et qui trouvent la clé sous le paillason, ce qu'on a appelé les « Schlüsselkinder ».

En règle quasi générale, le travail professionnel de la femme peut être non seulement un appoint financier (lorsque les femmes travaillent parce qu'elles y sont obligées: salaire du père insuffisant, études des enfants, amélioration du niveau de vie, maladie, etc.), mais encore un facteur d'enrichissement et d'épanouissement.

En fait, pour toutes sortes de raisons, la femme, la mère, de plus en plus, travaillera au dehors. C'est une constatation devant laquelle il serait vain de récriminer. Il faut admettre le fait. Et la société devra créer pour la mère qui travaille des conditions propres à rendre possible le cumul des tâches familiales et professionnelles sans qu'il écrase la travailleuse.

Le travail professionnel doit être un choix

Dans une société harmonieuse, la mère de famille doit pouvoir choisir librement entre le travail professionnel ou le travail familial ou le cumul des deux, à condition que celui-ci ne la réduise pas à l'état de mécanique minutée qui ne donnera aucune chaleur humaine à ses enfants. Pour arriver à ces conditions humaines, il faut qu'une planification du travail soit réalisée aux échelles nationales et internationale, qu'une sécurité sociale efficace soit mise en place, que de grandes réalisations sociales soient faites.

1. Une planification de travail permettant de créer des horaires moins rigoureux pour les mères de jeunes enfants, ou même le travail à temps partiel qui permet aux femmes de conserver leur qualification professionnelle.

2. Une sécurité sociale permettant aux mères qui optent pour le travail familial de bénéficier de prestations sociales, d'un salaire et d'une retraite comparables à ceux qu'elles auraient obtenus si elles travaillaient professionnellement. (Il est admis qu'une femme qui élève convenablement ses enfants est plus « rentable » pour la société que si elle gagnait un salaire pendant la période qu'elle consacre à l'éducation de ses enfants.)

3. Des réalisations sociales: crèches, garderies, aides familiales qui permettent à la mère travaillant professionnellement de cumuler son double rôle sans épuisement ni absentéisme.

Formation et éducation des jeunes filles

Il existe aujourd'hui quantité de professions accessibles aux femmes. Il semble que les familles soient mal informées. On en est resté aux professions traditionnelles pour les jeunes filles: secrétariat, couture, où les débouchés ne sont pas toujours assurés. Il

serait urgent d'informer le public des possibilités professionnelles et d'orienter les jeunes filles en conséquence.

Il faut aussi tenir compte de la rapide évolution des industries et des professions. La majorité des jeunes gens doivent se faire à l'idée qu'ils ne pourront sûrement pas exercer la même profession toute leur vie. Pour être en mesure de s'adapter à ce qu'on a appelé le « recyclage », il faut que les jeunes gens aient une solide culture de base qui leur permettra de se réadapter dans le courant de leur vie professionnelle à d'autres formes de travail.

En outre, il est important que les jeunes filles bénéficient d'une formation ménagère, psychologique et sociale assez poussée qui leur permettra d'assumer plus tard le rôle difficile de mères d'enfants de la fin du XX^e siècle.

Retour à la vie professionnelle

Lorsqu'une femme a élevé ses enfants, elle aspire souvent à exercer une profession. Las! Sans qualification, elle ne trouve que des emplois subalternes et mal rétribués. Si elle possède une formation mais n'a pas exercé son métier pendant dix ou quinze ans, il lui est difficile de se reclasser dans sa profession qui, de son côté, a évolué.

Il faudrait donc organiser des cours ou même des écoles de réadaptation professionnelle pour les mères dont les tâches éducatives sont terminées. Une femme de 40 ans peut normalement espérer travailler encore vingt-cinq ans jusqu'à l'âge de la retraite. Il serait donc à la fois « rentable » et humain de favoriser le « recyclage » de ces femmes dans une qualification convenable, surtout à notre époque de surchauffe et de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

En Suisse

En Suisse, les familles modestes se trouvent en difficulté financière avec la naissance du deuxième ou du troisième enfant. La tradition de la mère au foyer étant très forte, c'est souvent le père de famille qui acceptera de faire des heures supplémentaires pour augmenter son revenu. Mais il se trouve fatigué à l'extrême, est fort peu à la maison et ses enfants lui échappent. L'harmonie conjugale se trouve également compromise. Est-ce ces raisons qui font que les femmes hospitalisées en psychiatrie à Genève, par exemple, soient pour la plupart des mères restant au foyer et non des femmes travaillant professionnellement?

La gêne financière à notre époque où l'ambiance est au super-confort et à une publicité démesurée est source de névroses et de complexes. Dans les grands ensembles modernes, le luxe est étalé sans retenue: voitures, toilettes, vacances lointaines, sports d'hiver.

La malheureuse mère contrainte de végéter dans son foyer se mine. Les enfants font des comparaisons désobligeantes avec des camarades plus fortunés.

Finalement, on peut admettre que de gros soucis financiers sont un facteur de divorce.

Une fois de plus, il faut constater la nécessité d'une politique sociale efficace en faveur de la famille. Bien des pays d'Europe ont déjà un système social très poussé: la France, la Belgique, les Pays-Bas, sans parler des Pays scandinaves, qui furent les pionniers dans la conquête d'une sécurité sociale valable.

La valeur sociale du travail familial des femmes est telle qu'il peut être tenu pour irremplaçable. Le D^r André Berge a parlé de « cette vitamine psychologique de croissance que seule la mère peut donner au petit de l'homme: l'amour maternel, la présence maternelle ».

La société doit donc tout mettre en œuvre en faveur de l'épanouissement de la famille quelle que soit l'option de la mère de famille: présence au foyer, travail à temps partiel ou horaire complet.

R. Hermenjat.